

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-120

présenté par
le Gouvernement

ART. 28

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

«

(En millions d'euros *)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	401 613	427 500	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	108 859	108 859	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	292 754	318 640	
Recettes non fiscales	14 505		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	307 259	318 640	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	63 328		
Montants nets pour le budget général	243 931	318 640	- 74 710
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	3 930	3 930	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	247 860	322 570	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 135	2 135	0
Publications officielles et information administrative	192	177	+ 15
Totaux pour les budgets annexes	2 328	2 312	+ 15
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	53	53	
Publications officielles et information administrative	»	»	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	2 381	2 366	15
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	76 804	76 143	+ 662
Comptes de concours financiers	127 225	126 894	+ 331
Comptes de commerce (solde)			+ 4 360

Comptes d'opérations monétaires (solde)		+ 59
Solde pour les comptes spéciaux		+ 5 412
Solde général		- 69 283

« * Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

« II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 de l'article :

«

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	121,8
<i>Dont amortissement de la dette à moyen et long termes</i>	<i>119,3</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	<i>2,5</i>
Amortissement des autres dette	-
Déficit à financer	69,3
Autres besoins de trésorerie	0,9
Total	192,0
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	185,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	-
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	-
Variation des dépôts des correspondants	- 5,1
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	7,6
Autres ressources de trésorerie	4,5
Total	192,0

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des votes de l'Assemblée nationale au cours de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2017.

À l'issue de cette première lecture, le solde de l'État ressort en légère amélioration de 46 M€ par rapport au solde du texte initial (alors que le solde à l'issue de la première partie était en amélioration de 0,3 Md€ par rapport au PLF)

1° Les amendements pris en 1^{ère} délibération de la 2e partie ont conduit à augmenter les dépenses du budget général de 239 M€ :

L'amendement n° 481 a permis de tirer les conséquences sur les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » du démantèlement de la lande de Calais annoncé par le Président de la République le 26 septembre dernier (1,8 M€).

L'amendement n°471 a majoré les crédits de personnel de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement portés la mission « Direction de l'action du Gouvernement » afin de permettre à la Commission de réaliser au plus tôt dans l'année les recrutements prévus (0,4 M€).

L'amendement n°514 a conduit à minorer de 0,1 M€ les crédits de la mission « Enseignement scolaire » afin de tirer les conséquences de l'amendement II-448 du Gouvernement relatif à la fermeture, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la grille de rémunération des enseignants dits bi-admissibles (-0,1 M€)

L'amendement n°479 a majoré les crédits de la mission « Politique des territoires » de 15 M€ en crédits de paiement afin de tirer les conséquences de la création d'une dotation budgétaire de l'État à l'ANRU destinée au soutien des investissements des collectivités locales en faveur d'équipements et d'aménagements public.

Les amendements n°570 et 952 ont conduit à majorer les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » de respectivement de 14 M€ et 200 M€.

L'amendement n°570 prévoyait d'une part l'augmentation de 50 % de la dotation politique de la ville (DPV), soit 10 M€ de crédits de paiements supplémentaires et d'autre part, l'augmentation de la dotation générale de décentralisation des communes de 4 M€ en AE et en CP au titre de dotation communale d'insularité visant à compenser, pour les « îles-communes » métropolitaines, les charges induites par l'insularité.

L'amendement n°952 met en œuvre le financement du fonds exceptionnel créé en faveur des régions afin d'accompagner le renforcement de leurs compétences en particulier en matière de développement économique et d'aides aux entreprises.

L'amendement n°1132 majore les crédits de la mission « Santé » de 10 M€ afin de financer la première année de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des dommages imputables au valproate de sodium et à ses dérivés qui sera adossé à l'ONIAM.

L'amendement n°298 majore les crédits de la mission « Sécurités » de 2,4 M€ afin d'intégrer l'indemnité de sujétion spécifique de la police technique et scientifique à l'assiette de calcul du droit à pension de ces fonctionnaires.

L'amendement n°445 diminue les crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements » de 4 M€ afin de tenir compte de la suppression de la majoration de 1 euro du montant de la contribution à l'audiovisuel public décidée en cours d'examen de la 1^{ère} partie.

2° La seconde délibération a conduit à revoir certaines dépenses à la hausse, mais a surtout procédé à un gage transversal des nouvelles dépenses

En seconde délibération, les crédits des missions « Egalité des territoires et logement » et « Administration générale et territoriale de l'État » sont majorés afin de tenir compte des amendements parlementaires votés en première délibération : 30 M€ sont ainsi ajoutés à la mission « Egalité des territoires et logement » afin de tenir compte de l'amendement n°II-710, qui prévoit un transfert, au profit de la Région Ile-de-France, de 30 M€ du produit de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France au détriment du FNAL. De même, 169 M€ sont ajoutés à la mission « Administration générale et territoriale de l'État » afin de tirer les conséquences du rejet de l'article 52 du présent projet de loi portant réforme de la propagande électorale.

En outre, la deuxième délibération a permis de renforcer les moyens de certaines missions, conformément aux engagements pris par le Gouvernement au cours des débats :

- 25 M€ de crédits de paiement sont ainsi ajoutés aux crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance porté par la mission « Administration générale et territoriale de l'État » relevant du ministère de l'intérieur afin de renforcer les dispositifs de sécurité des établissements publics et en particulier des établissements scolaires ;

- 100 M€ viendront également majorer les crédits de la mission « Sécurités » au titre du plan pour la sécurité publique annoncé par le ministre de l'intérieur et le Président de la République le 26 octobre 2016 et renforceront les moyens en équipement et protection des effectifs de police et de gendarmerie nationales ;

- 25 M€ seront ajoutés à la mission « Immigration, asile et intégration » et seront consacrés au démantèlement de la lande de Calais annoncé le 26 septembre dernier. Ces crédits seront destinés à l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), à l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;

- Par ailleurs, comme il est d'usage, 146 M€ sont provisionnés sur la mission « Crédits non répartis » pour être répartis en nouvelle lecture conformément aux souhaits exprimés par la commission des finances votre assemblée et de celle du Sénat.

Enfin, la 2^{ème} délibération est venue mettre en œuvre l'engagement du Gouvernement de gager les dépenses nouvelles par des économies en dépenses. Une réduction d'un montant de 588 M€ des crédits des missions du budget général a été réalisée. Ces économies ont été réparties de manière ciblée, en visant les dépenses d'intervention et les dépenses pilotables ou discrétionnaires, afin d'assurer la soutenabilité de la gestion 2017. Les dépenses de guichet, sur lesquels les ministères

disposent de peu de marges pour procéder à des redéploiements en cours d'année, ont ainsi été préservées, tout comme les crédits de la mission Défense.

Au final, le solde du budget de l'État à l'issue de l'examen du PLF en première lecture à l'Assemblée nationale est inchangé par rapport au texte initial du PLF.